

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 18 Mai 2009 – 18h30

Centre Jules Verne à Breteuil

Le lundi 18 mai 2009 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Jules Verne à Breteuil, sous la Présidence de Monsieur Jean CAUWEL, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents :

Délégués Titulaires : C. SABBAGH (Abbeville St Lucien) ; M.L. DUFRESNES, J.C. QUIGNON, S. DUPONT (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouél) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; N. CORDIER, D. VAN VYNCKT (Bonneuil) ; V. LOISEL (Bonvillers) ; J. COFEL, J. CAUWEL, F. SENECHAL, M.J. AUBET, Ph. DELANNOY, J.P. RICARD (Breteuil) ; J. CLAEYS (Froissy) ; E. CROCHU (Gouy les Groseillers) ; J.P. RANDOLET, D. PETREZ (Hardivillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; G. LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; J.M. MEAUX (Mesnil St Firmin) ; P. GUIBON, C. LOISEL (Montreuil/Brèche) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; Ph. JACQUIER (Noirémont) ; J. TEINIELLE, J. SAINTE-BEUVE (Noyers St Martin) ; P. ALLARD (Oroër) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; C. BOITEL (Rocquencourt) M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; H. COMMELIN (St André Farivillers) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye) ; P. MASSCHELEIN (Tartigny) ; A. CHER (Thieux) ; A. BOIRET (Troussencourt) ; M. VAN ACKER (Vendeuil Caply) ; P. TRAEN (Villers Vicomte).

Délégués Suppléants : R. BRELIVET (Abbeville St Lucien) ; F. KACZMIERCZAK (Broyes) ; J.M. MAILLARD (Mory Montroux).

Portant le nombre de votants à 42 à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés :

M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; J.L. MIONNET (Breteuil) ; P. TALLON (Bucamps) ; A. DEVAUX (Oroër) ; F. LOUCHERON (Paillart).
E. FONGUEUSE (Breteuil) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles).

Assistaient également :

B. PELOU (Bacouél) ; E. OPDEBECK (Beauvoir) ; A. DELAIRE (Hardivillers) ; J.L. PHILIPPON (La Hérelle) ; D. DOUAY (Puy la Vallée) ; V. BODERAU (Rouvroy les Merles).

Ordre du Jour

- 1 – DDEA
- 2 – Piscine
- 3 – Musée Archéologique
- 4 – Marchés Publics
- 5 – Pays du Grand Beauvaisis
- 6 – Ordures Ménagères / Déchèteries
- 7 – Développement Durable
- 8 – Transport A la Demande (TAD)
- 9 – Subventions
- 10 – Château de la Butte – Gîte de Groupes
- 11 – Questions diverses

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Alain BOIRET est désigné secrétaire de séance.

II – Adoption du procès-verbal de la séance précédente (30/03/2009)

Le Conseil Communautaire n'émet aucune remarque et adopte le procès-verbal de la séance du 30/03/2009.

III – Monsieur CAUWEL donne lecture des décisions du Président prises par délégation du Conseil Communautaire (cf document ci-joint). Le Conseil Communautaire n'émet aucune remarque.

Préambule

Monsieur CAUWEL présente les excuses de Monsieur VASSELLE, retenu au Sénat, et prend la présidence de la réunion.

1 – DDEA

Présentation de la fusion DDE – DDAF.

Intervention de Messieurs MASSE, COQUELIN et PAVAN. Des documents de présentation sont remis aux délégués présents. (Voir en annexe la copie de la présentation faite en séance).

Questions abordées

Difficultés pour joindre les services

La situation devrait s'améliorer : remise en route après les déménagement / emménagement des services.

Avenir de l'ATESAT ?

Contexte difficile de resserrement des effectifs.

L'ATESAT sera maintenue mais son contenu va évoluer et se recentrer sur les missions issues du Grenelle de l'Environnement.

La maîtrise d'œuvre ne sera plus possible comme auparavant (secteur concurrentiel).

L'ATESAT sur la voirie sera limitée aux opérations inférieures à 30 000 €.

Les services se concentreront sur les missions de conseil dans leur domaine de compétence.

Manque de dialogue avec les services en matière d'urbanisme (PC et CU)

Monsieur COQUELIN, responsable de cette cellule, va faire en sorte de mobiliser ses services. Il rappelle que l'avis du Maire est sollicité et que la DDE, en réponse, se doit de l'informer en cas de désaccord.

Problème particulier d'un PC accordé alors que le Maire avait signifié que la défense incendie n'était pas possible

La DDE examine la recevabilité sur le plan de l'urbanisme et se conforme aux avis des services consultés, notamment celui du SDIS.

Le dossier sort du domaine de compétence de la DDE.

Qui va suivre ce qui ressort de l'enseignement agricole ?

Monsieur TRIBOUT indique que cela relève du service régional (DRAF de Picardie). Il note par ailleurs que la spécificité agricole a été entendue dans la réforme : l'accueil des agriculteurs est maintenu dans les locaux de l'ex-DDAF.

Procédure pour autoriser un lotissement

A réception d'un dossier de lotissement, c'est au Maire de prendre l'initiative de formuler un avis. A défaut de réponse dans un délai d'un mois, son avis est réputé favorable. Le Maire peut solliciter l'avis du conseil municipal (non obligatoire) mais lui seul est habilité à formuler l'avis définitif.

Qui peut répondre sur la capacité des réseaux ?

Les Maires ont à interroger les concessionnaires.

Plusieurs remarques vont dans le même sens : EDF ne veut répondre que lorsqu'il y a un dossier de PC et n'apporte pas de renseignement en cas de CU.

Si le Maire n'apporte pas de réponse, la DDE considère que les réseaux sont suffisants.

La DDEA précise que les chutes de tension ne constituent pas un motif pour signifier un avis défavorable.

Il sera demandé à Monsieur VASSELLE, en qualité de Président de l'UMO, qu'il intervienne auprès d'EDF pour que des réponses soient apportées lors des demandes de CU.

2 – Piscine

2.1 – Gestion de l'équipement - Délégation de Service Public

Afin de répondre aux besoins exprimés par les habitants de son territoire, la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye a souhaité se doter d'un équipement nautique de type sports-loisirs à Breteuil.

Sur le fondement d'un rapport préalable (ci-annexé), dont l'objet est d'éclairer le Conseil Communautaire sur les modes de gestion envisageables et de définir les caractéristiques de la délégation de service public conformément aux articles L.1411 -1 et suivants du C.G.C.T, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le principe de recourir à la délégation par voie de régie intéressée pour la gestion du centre aquatique Philippe Loisel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion,

➤ **ADOpte** le principe de déléguer, par voie de régie intéressée, la gestion du centre aquatique Philippe Loisel.

➤ **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la publicité et au recueil des offres et à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

2.2 – Commission de Délégation de Service Public

Dans le prolongement de la délibération précédente, il convient de procéder à la création de la commission chargée de l'ouverture des plis contenant les candidatures et les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire de ce service.

En application de l'article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, cette commission est présidée par Monsieur le Président. Elle comprend, outre le Président ou son représentant :

- 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants, élus parmi l'assemblée délibérante ;
- un représentant de la DDCCRF ;
- le comptable de la collectivité.

Les représentants de la collectivité sont élus en son sein au scrutin secret de liste suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Une seule liste est présentée :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
BILLARD Michel	SENCE François
RANDOLET Jean-Pierre	BAECKELANDT Josiane
DESJARDINS Marc	TRIBOUT Laurent
CORDIER Nicole	SAINTE-BEUVE Jean
DUFRESNES Marie-Line	PETREZ Dominique

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, Monsieur le Président propose que son représentant en cas d'indisponibilité soit Monsieur Jean-Louis MIONNET.

Le Conseil Communautaire PROCÈDE au vote

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de voix obtenues : 42

Les membres de la liste ci-dessus sont élus installés dans leur fonction.

2.3 – Grille tarifaire

Il est proposé que la grille tarifaire fasse l'objet d'un examen en commission. Décision reportée au prochain Conseil Communautaire, fin juin.

3 – Musée Archéologique

Mme MONTEIL : Les négociations ont été menées avec les entreprises. Réunion de la commission d'appel d'offres le lundi 25 mai 2009 à 10h30 pour attribuer les marchés.

Le lot 11 (chauffage, ventilation) qui n'avait reçu aucune offre a été relancé en procédure adaptée. Sur les deux offres reçues, une est conforme. Négociations à mener.

Le lot 15 (mobilier – vitrines) sera relancé ultérieurement.

Le cumul provisoire des offres des différents lots permet de rester dans l'enveloppe globale annoncée.

Monsieur VAN ACKER demande qu'un courrier soit adressé au Président du Syndicat des Eaux pour solliciter la prolongation et le renforcement du réseau.

Monsieur COTEL informe que la candidate sélectionnée pour le service local d'archéologie a accepté un autre poste. Relance de la procédure de recrutement (annonce CNFPT + réseau DRAC).

4 – Marchés Publics

Monsieur le Président indique que la loi du 17 février 2009 (art. 10) pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a assoupli les règles du Code Général des Collectivités territoriales relatives à la passation des marchés publics.

Désormais, l'exécutif peut être chargé par l'organe délibérant, sans limitation de montant, "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

Précision : concernant les avenants conduisant à une augmentation de plus de 5% du montant d'un marché, la consultation pour avis de la commission d'appel d'offres avant signature reste obligatoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5 – Pays du Grand Beauvaisis

Reconnu officiellement par arrêté préfectoral le 9 novembre 2006, le Pays du Grand Beauvaisis est actuellement en cours de structuration sous forme associative, après avoir été piloté par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en sa qualité de chef de file.

Les élus des sept collectivités membres de l'aire de coopération du Pays du Grand Beauvaisis, à savoir la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes de Crèvecœur, la Communauté de Communes du Pays de Bray, la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la Communauté des Communes Rurales du Beauvaisis, la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye et la commune de Sérifontaine, ont respectivement approuvé les statuts, adopté l'adhésion de leur structure à l'Association du Pays du Grand Beauvaisis et désigné leurs membres titulaires.

Lors de l'Assemblée Générale Constitutive de l'APGB qui s'est déroulée le 20 avril 2009, les Président(e)s des collectivités membres du Pays ont exprimé leur volonté d'apporter deux modifications aux statuts initiaux de l'association "APGB".

Tout d'abord que tous les Président(e)s des collectivités membres du Pays puissent siéger au Bureau de l'APGB en tant que vice-président(e)s.

Aussi, il convient de modifier l'article 9 des statuts de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis, relatif à la composition du Bureau, comme suit : "Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, un Bureau de 9 personnes, rééligibles, composé d'un Président, six vice-présidents, un Trésorier et un Secrétaire".

Ensuite, que les modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire soient révisées dans l'article 11. Aussi, il convient d'y inclure : "L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par le Président sur demande du bureau ou des deux tiers du Conseil d'Administration [...]".

Les modifications développées ci-dessus seront donc intégrées aux documents de création de l'association.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les modifications relatives aux articles 9 et 11 des statuts de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 – Ordures Ménagères / Déchetteries

6.1 – Travaux d'extension des déchetteries de Breteuil et Ansauvillers et réaménagement de la déchetterie de Froissy

En 2000, la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye a mis en place trois déchetteries sur son territoire, à Ansauvillers, Breteuil et Froissy. Leur fréquentation toujours croissante ne permet plus aujourd'hui de réceptionner les déchets dans de bonnes conditions de tri.

L'évolution des tonnages collectés est due d'une part à une prise de conscience de la population de l'importance et de l'impact du tri en matière de protection de l'environnement et de développement durable, d'autre part à la diversification des filières de recyclage (bois, pneus, DEEE,...).

Ces divers changements rendent indispensables la modernisation et l'augmentation des capacités d'accueil des déchetteries.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les projets d'extension et de réaménagement des trois déchetteries.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat (DDR).
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général (Contrat de Développement Territorial).
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional de Picardie.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ADEME.
- **SOLLICITE** une dérogation pour démarrage anticipé.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6.2 – Panneaux solaires – Local DEEE Déchèterie de Froissy

Monsieur le Président rappelle la volonté de la Communauté de Communes de s'engager dans une politique volontariste en matière de développement durable.

Afin de sensibiliser la population aux énergies renouvelables, la Communauté de Communes a décidé d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du local destiné à abriter les DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) au sein de la déchetterie de Froissy. Un panneau d'affichage lumineux permettra d'indiquer le nombre de KWh produits. Coût prévisionnel des travaux : 22 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 10 000 € afin de participer à l'installation d'une toiture solaire photovoltaïque sur un local de la déchetterie de Froissy.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet.

6.3 – Avenant aux marchés de collecte OM et EM – Changement indices INSEE

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 15 octobre 2007, le Conseil Communautaire l'a autorisé à signer les contrats de collecte avec les entreprises SEPUR (pour les déchets ménagers) et SITA (pour les emballages ménagers, les papiers et journaux).

L'article 19 du cahier des charges relatif à la variation de la rémunération des prestataires faisait référence aux indices "véhicules utilitaires" (identifiant n° 0850520) et "salaires" (identifiant n° 0646938) consultables sur le site internet de l'INSEE.

Monsieur le Président indique que ces indices sont modifiés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer un avenant aux différents contrats modifiant les indices de révision de la façon suivante :
 - nouvel indice pour les véhicules utilitaires : identifiant n° M00D291016
 - nouvel indice pour les salaires : identifiant n° 1567453.

6.4 – Avenant au marché de collecte du verre – Changement indices INSEE

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 15 décembre 2006, le Conseil Communautaire l'a autorisé à signer le marché de collecte du verre avec l'entreprise DECAMP-DUBOS.

L'article 17 du cahier des charges relatif à la variation de la rémunération du prestataire faisait référence aux indices "véhicules utilitaires" (identifiant n° 0850520) et "salaires" (identifiant n° 0646938).

Monsieur le Président indique que ces indices sont modifiés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer un avenant aux différents contrats modifiant les indices de révision de la façon suivante :

→ nouvel indice pour les véhicules utilitaires : identifiant n° M00D291016

→ nouvel indice pour les salaires : identifiant n° 1567453.

6.5 – Avenant n°4 au contrat avec l'entreprise DECAMP-DUBOS pour la location, l'enlèvement et le transport des bennes

Le compactage des bennes sur la déchetterie de Breteuil étant désormais assuré par un système Packmat, il y a donc lieu de passer un avenant avec l'entreprise Decamp-Dubos pour la location de 2 bennes de 30m³ supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer un avenant au marché pour augmenter le nombre de bennes mises à disposition.

7 – Développement Durable

7.1 – Conseil Energétique Intercommunal Rural (CEIR)

Le CEIR a pour objectif premier de mobiliser les communes en vue de réduire la consommation d'énergie de leur patrimoine.

Un CEIR se déroule en deux phases. La première consiste à produire un diagnostic précis des consommations énergétiques des collectivités. La seconde correspond au soutien administratif et technique apporté à la réalisation des travaux pointés comme étant judicieux et nécessaires.

A ce jour, 27 communes ont fait part de leur volonté de participer au CEIR.

Le coût global du marché, déduction faite des subventions éventuelles, sera réparti entre les adhérents du groupement selon les modalités suivantes :

- une part fixe : 400 € par commune

- une part variable : prorata de population

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ADEME (FREME).

- **SOLLICITE** une subvention auprès du CGO.

- **SOLLICITE** une dérogation pour démarrage anticipé.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande avec les communes participant à l'opération.

- **AUTORISANT** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier (notamment le marché avec le prestataire).

7.2 – Etude pré-opérationnelle Plan Climat Territorial (Bilan Carbone)

Rappel de l'objectif de l'étude : calculer l'empreinte carbone permet d'identifier toutes les sources d'émission de gaz à effet de serre (bâtiments publics, industries, transport, agriculture...), de les traduire par leur équivalent en tonnes de CO² et de préconiser des solutions alternatives de réduction de ces émissions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ADEME (FREME).

- **SOLLICITE** une subvention auprès du CGO.

- **SOLLICITE** une dérogation pour démarrage anticipé.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier (notamment le marché d'études avec le prestataire).

8 – Transport A la Demande (TAD)

La procédure de marché est lancée (dialogue compétitif). L'audition des candidats est prévue mi-juin. Le service pourrait démarrer en Septembre. Dans l'attente, le Conseil Général a accepté de prolonger la délégation de compétence pour la desserte du marché de Breteuil qui, théoriquement s'arrêtait fin mai.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant au contrat passé avec CAB-ARO jusque septembre 2009.

En outre, le service de TAD est financé par le Conseil Régional au titre du FRAPP 2008. La Commission Permanente du Conseil Régional ne statuant que fin septembre, il y a lieu de solliciter une dérogation pour démarrage anticipé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une dérogation pour démarrage anticipé auprès du Conseil Régional à compter du 1^{er} Juillet 2009.

Monsieur DOUAY s'étonne de voir passer des cars parfois vides et souhaite connaître la fréquentation du service. En 2008, le minimum était souvent de 0 voyageur ; le maximum de 14. Le TAD fonctionnant « à la demande » évitera donc que des véhicules circulent à vide.

9 – Subventions

Demande de subvention de l'Association des Amis de Vendeuil-Caply pour la campagne de fouilles 2009 (du 29 juin au 24 juillet). Montant sollicité : 2 000 €.

Mme MONTEIL rappelle qu'en 2008, la CCVBN avait rémunéré un archéologue à hauteur de 2300 € nets.

L'association a obtenu une autorisation pour des fouilles programmées sur 3 ans. Les fouilles sont donc réalisées avec des bénévoles (étudiants...).

La surface fouillée de la nécropole est relativement faible mais est très intéressante. Les nombreux objets trouvés permettent de dater le site vers 450-460 ap. JC, ce qui est une période de transition entre l'époque romaine et l'époque mérovingienne.

Une visite sera proposée courant juillet.

10 – Château de la Butte – Gîte de Groupes

Afin de compléter le dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil Général, **le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VALIDE** les points suivants :

- l'accueil sera assuré par un gardien qui habitera sur place ou à proximité.
- le stationnement sera en rapport avec la capacité du gîte.
- le gîte n'excédera pas une capacité de 20 personnes.
- seule la chambre n°4, vu sa superficie, pourra accueillir des lits superposés (4 personnes maximum).
- la salle de vie se situera dans la salle à manger ou dans la salle de séminaire (à condition d'ajouter des fauteuils d'appoint, toujours en rapport avec la capacité).

11 – Questions diverses

11.1 – Tourisme

Monsieur TRIBOUT informe que l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées va solliciter l'ensemble des Ctés de Communes pour une réflexion sur le tourisme et les axes majeurs pour la période 2010 – 2012.

11.2 – Chaussée Brunehaut

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une prolongation des arrêtés de subventions accordées au titre de la DDR.
- **SOLLICITE** une subvention complémentaire auprès de l'Etat (DDR) et du CGO pour une troisième tranche financière.

11.3 – Personnel

La Trésorerie de Froissy sollicite une modification du tableau des effectifs de la CCVBN pour tenir compte de la répartition du temps de travail de Mlle MAINKA sur les différents dossiers (1/4 SPANC – 3/4 MAET et Schéma Diesteur Eau Potable). La rémunération de Mlle MAINKA ayant été versée de janvier mars sur le budget du SPANC, il y a donc lieu, à compter d'avril 2009, d'affecter Mlle MAINKA sur le tableau des effectifs du budget principal afin que sa rémunération soit assurée par ledit budget.

Accord du Conseil communautaire.

11.4 – PMAEVP

Le calendrier d'avancement des Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics est prévisionnellement arrêté comme suit :

- 25 mai : lancement de la consultation
- 18 juin : remise des offres
- 22 juin : commission d'appels d'offres
- 1^{er} juillet : notification du marché
- 6 juillet : démarrage de la mission du bureau d'études

Le calendrier est très serré pour répondre au délai fixé par la loi (plan à finaliser pour le 23 décembre 2009).

11.5 – SIVOM / CCVBN

Messieurs SENCE, DURANT et CAUWEL font part de l'état d'avancement des réflexions SIVOM / CCVBN.

Lors du conseil communautaire du mois de juin, il sera proposé de transférer à la CCVBN :

- les cotisations des communes au SDIS ;
- la part de remboursements d'emprunt du SIVOM au CGO pour la réhabilitation ou la construction des collèges.

Pour la voirie, une enquête est lancée par chaque SIVOM auprès de leurs communes membres pour connaître le coût des réparations et délignements de 2006 à 2008. En effet, si la CCVBN prend la compétence voirie, elle aura à sa charge ces postes de dépenses qu'il importe donc de connaître précisément.

Monsieur COTEL insiste sur l'importance de ce sujet : mieux vaut se préparer rapidement à ces transferts et fusion que d'avoir à subir ce qui pourrait découler des réformes en préparation suite au rapport du comité Balladur.

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

➤ **VU** la délibération du 21 avril 2008 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passées en la forme adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

BIL – Entretien espaces verts

Monsieur le Président

- **DECIDE** de passer un marché de services avec l'entreprise **E.P.G.** pour l'entretien des espaces verts du Bâtiment Industriel Locatif à Breteuil.

	PU HT
Tonte des pelouses	37,62 €
Désherbage chimique des haies et tours de clôture	16,72 €
Désherbage manuel des massifs	12,00 €
Taille des haies	83,61 €

Coût estimatif du marché : 425,29 € HT / an.

Durée du marché : 1 an, période allant du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2010, reconductible expressément 2 fois pour une nouvelle durée de un an.

NB : Le marché pourra être résilié en cas de vente du bâtiment aux locataires.

Déchèteries de Breteuil et Froissy – Entretien espaces verts

Monsieur le Président

- **DECIDE** de passer un marché de services avec **Monsieur RACINET Dany** pour l'entretien des espaces verts des déchetteries de Breteuil et Froissy.

	PU HT
Tonte des pelouses	35,00 €
Désherbage chimique des haies et tours de clôture	30,00 €
Taille des haies	50,00 €

Coût estimatif du marché : 530,00 € HT / an.

Durée du marché : 1 an, période allant du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2010, reconductible expressément 2 fois pour une nouvelle durée de un an.

Déchèteries de Breteuil et Froissy – Chargement et compactage des bennes

Monsieur le Président

- **DECIDE** de passer un marché de services avec l'entreprise **Constant Roussel SA** pour le chargement et le compactage des déchets collectés en déchetteries.

Coût du service :

	Système Packmat ou équivalent	Grue
Breteuil + Froissy + Ansauvillers (1)	225,00 € HT	150,00 € HT
Breteuil + Froissy (2)	150,00 € HT	100,00 € HT
Breteuil (3)	75,00 € HT	50,00 € HT
Froissy (3)	75,00 € HT	50,00 € HT
Ansauvillers (3)	75,00 € HT	(4) 50,00 € HT

(1) prix pour les trois déchetteries

(2) prix pour les deux déchetteries

(3) prix pour intervention ponctuelle supplémentaire demandée par la collectivité

(4) prix en attente de l'aménagement de la déchetterie d'Ansauvillers

Durée du marché : 5 ans à compter du 1^{er} mai 2009.

Déchèteries de Froissy – Local DEEE – Fourniture et pose de panneaux solaires photovoltaïques

- **DECIDE** de passer un marché de fournitures et services avec l'entreprise **INEO PICARDIE SNC** pour la fourniture et la pose de panneaux solaires photovoltaïques, en intégration de toiture sur l'aire de stockage des DEEE de la déchetterie de Froissy.

Montant du marché : 21 582,65 € HT.